



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINE  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
NATION  
VERTE >  
Agir • Mobiliser • Accélérer

# PACTE >> LOI D'ORIENTATION & D'AVENIR AGRICOLES

Consultation Auvergne-Rhône-Alpes

La consultation s'est déroulée selon les modalités suivantes :

4 temps d'échange ont été organisés. Ils ont associé des **apprenants** (élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue) en formation initiale, en apprentissage et en formation continue **dans les secteurs de la production agricole.**

La consultation a été organisée pour l'ensemble des établissements du territoire concerné :

- Ain, Savoie et Haute Savoie => 28 établissements

=> **(74) Amphi ENILV de La Roche sur Foron** mardi 28 mars 2023 de 10h à 15h - 94 participants<sup>1</sup>

- Ardèche, Drôme et Isère => 34 établissements

=> **(26) Amphi EPL du Valentin** jeudi 30 mars 2023 de 10h à 15h - 100 participants

- Allier, Loire et Rhône => 35 établissements techniques + 1 supérieur agronomique ISARA

=> **(69) Amphi EPL de Dardilly** mardi 4 avril 2023 de 10h à 15h - 112 participants

- Cantal Haute-Loire et Puy de Dôme => 20 établissements techniques + 1 supérieur agronomique et vétérinaire Vetagrosup

=> **(63) Amphi de VetagroSup** jeudi 6 avril 2023 de 10h à 15h - 86 participants

L'organisation des échanges sur les 4 territoires a été assurée par une équipe projet composée de deux représentants des établissements publics, d'un représentant de chacune des fédérations de l'enseignement privé, d'un représentant de la DRAAF/SRFD. Il s'est appuyé sur un groupe d'apprenants volontaires issus de classes de BTSA DATR de la région (2 publics et 2 privés), encadrés par des membres de l'équipe pédagogique de leur établissement d'origine avec l'appui de la DRAAF/SRFD.

---

<sup>1</sup> Apprenants - Enseignants - Formateurs - Enseignants chercheurs - Personnels de direction des établissements - Professionnels de l'agriculture - Directeurs académiques des services de l'Education nationale - Inspecteurs de l'orientation - Représentants des chambres d'agriculture - Services du conseil régional - Représentants des OPCA - Personnels des instituts techniques - Représentants des personnels - Représentants d'organisations syndicales - Membres d'associations - Représentants de parents d'élèves - Elus des territoires.

## FICHE PROPOSITION – N° 1

**Thématique** : ORIENTATION ET FORMATION

**Organisme** : établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

RENFORCER LA PLACE ET LE ROLE DES ETABLISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE DE DEMAIN

- Augmenter le concret dans les formations : faire davantage de TP et de conduite de projets
- Développer la place des outils de productions et des plateaux techniques des établissements

**Contexte régional**

S'appuyer sur le maillage territorial assuré par les 117 établissements de formation agricole de la région et sur leurs outils de production et plateaux techniques pour mettre en place une pédagogie du concret. Placer les exploitations agricoles et les ateliers agroalimentaires au centre des établissements.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Répondre aux 5 missions de l'enseignement agricole qui se démarque par ses spécificités en faisant des établissements des outils des politiques publiques agricoles pour accompagner la mise en œuvre des transitions et le développement des territoires au-delà de son rôle d'éducation. A noter que l'enseignement agricole peut se prévaloir d'excellents taux d'insertion dans l'emploi.

Le positionnement de l'enseignement agricole au sein du ministère de l'agriculture est une exception à préserver.

Ce préalable posé, il convient d'accompagner le positionnement des outils de production au centre des établissements pour en faire des "vitrines" des pratiques agricoles en adéquation avec les besoins du terrain mais aussi permettant l'expérimentation de nouvelles pratiques pour prendre en compte les mutations très rapides qui s'imposent au monde agricole.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** notamment dans le cadre de la réforme du Bac Pro

**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** par le travail engagé avec le conseil régional sur les priorités d'investissement à dégager pour faire des outils de production des établissements des vitrines des pratiques et de l'expérimentation agricoles (plan Marshal 2)

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La DGER

Les établissements

Le conseil régional

Les professionnels

**Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 2

**Thématique** : ORIENTATION ET FORMATION

**Organisme** : établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

DONNER UNE IMAGE PLUS JUSTE DE LA REALITE DE L'AGRICULTURE ET DES HOMMES ET DES FEMMES QUI LA CONDUISE

- Améliorer l'image de l'agriculture elle-même par des campagnes de communication dans les médias
- Faire des apprenants de l'enseignement agricole des ambassadeurs à l'éducation nationale dans le cadre de la campagne "L'Aventure du vivant".
- Faire un CIO virtuel dédié aux formations agricoles pour permettre d'avoir des réponses adaptées et immédiates aux diverses questions.
- Mettre en place des lieux "totems" dédiés à l'agriculture et à la formation dans ce domaine en les installant notamment dans les grandes métropoles de la région.
- Se doter d'outils de communication pour attirer les jeunes non issus des milieux agricoles.

### **Contexte régional**

Le secteur agricole et la diversité de ses métiers restent largement méconnus du grand public, et en particulier des publics non issus du milieu agricole, de leurs familles et de la communauté éducative de l'éducation nationale. Ce déficit de notoriété porte préjudice à l'orientation vers l'enseignement agricole et au renouvellement des générations agricoles et rurales. Le cadre de la convention régionale entre la DRAAF et les rectorats académiques et celui de l'agence régionale d'orientation pilotée par le conseil régional sont propices à faire évoluer le contexte régional.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Les autorités académiques et le conseil régional s'engagent à mettre en œuvre une politique coordonnée de valorisation des métiers et des formations agricoles pour susciter des vocations et accompagner les apprenants vers la réussite.

Pour cela, il est prévu de mettre en place des politiques harmonisées dans le domaine de l'orientation :

- Le conseil, l'information sur les dispositifs de formation et les procédures informatisées d'affectation ;
- La mise en œuvre de projets éducatifs ambitieux via des appels à projets et événementiels communs (citoyenneté, sport, vie scolaire, éducation au développement durable, éducation à la défense, coopération internationale, etc.) ;

Pour atteindre ces objectifs, le collectif travaille à :

- Développer des modalités de concertation entre les services ;
- Communiquer sur les appels à projets et actions auprès de tous les établissements pour favoriser les partenariats territoriaux ;

- Solliciter les personnels compétents et mobiliser les ressources utiles au développement d'actions communes ou croisées.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale à créer** en mettant en œuvre une campagne nationale de communication sur les métiers de l'agriculture l'impact de celle intitulée "entrepreneurs du vivant" n'ayant pas été suffisante.

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** par le maintien de la campagne de communication "l'Aventure du Vivant".

**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** en orientant les priorités et actions concertées entre les autorités et le conseil régional vers des appels à projets.

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DRAAF

Rectorats

Conseil régional

Représentants des filières

**Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 3

**Thématique** : ORIENTATION ET FORMATION

**Organisme** : établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

FACILITER L'ACCES DU MONDE AGRICOLE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Améliorer le suivi et le conseil à l'usage de technologies et du numérique afin d'éviter la fracture numérique. Il ne faut pas croire que tous les jeunes sont à l'aise avec les nouvelles technologies. Utiliser un drone ne demande pas les mêmes compétences que de savoir aller sur les réseaux sociaux !
- Créer un réseau social des centres de ressources agricoles (communication low tech = utile, accessible, durable), qui fasse des liens avec les autres réseaux sociaux pour permettre le partage et la diffusion en temps réel des événements qui se déroulent dans les établissements agricoles.
- Equiper les établissements et former les enseignants à l'usage des nouvelles technologies notamment dans les savoirs professionnels. L'utilisation de simulateurs est citée en bon exemple de l'acquisition "sans danger" de savoirs professionnels, le manque d'utilisation des drones en lien avec le travail du sol et la surveillance des troupeaux, le robot de traite sont cités comme points à améliorer.

### **Contexte régional**

La formation est un des leviers majeurs au service des transformations et de la compétitivité des entreprises. Elle favorise l'employabilité des salariés, les mobilités professionnelles et le maintien dans l'emploi. Il faudra savoir compter sur la robotique et le numérique pour relever les défis climatiques et la fragilité des systèmes en particulier dans la filière élevage qui s'érode.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Soutenu financièrement par l'Etat dans son plan "France 2030", notamment à travers l'appel à manifestation d'intérêt "Compétences et Métiers d'Avenir", la prospective sur l'évolution des filières agricoles devra s'appuyer tout particulièrement sur la robotique et le numérique. La grande région Auvergne-Rhône-Alpes doit se saisir de ce dispositif pour porter un projet d'envergure à échéance 2023 ou 2024.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter**

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DRAAF AuRA, établissements d'enseignement techniques et supérieurs, rectorats, INRAE, Universités, représentants de la profession, l'interbranche agricole, OPCO OCAPIAT, Vivea.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 4

**Thématique** : ORIENTATION FORMATION

**Organisme** : établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

APPRENDRE A MIEUX SE NOURRIR : CUISINER SANS GASPILLER

- Apprendre à transformer la matière première et à la mettre en valeur. L'évolution du schéma familial fait que l'éducation alimentaire ne fait pas toujours partie des fondamentaux transmis par les parents aux enfants. Il ressort la nécessité de faire de l'Ecole un lieu d'apprentissage en la matière.
- Diminuer les déchets et réduire le gaspillage alimentaire en faisant des services de restauration scolaire des lieux exemplaires et en utilisant le pouvoir de prescription des enfants dans leurs familles pour faire évoluer les choses à la maison.

Pour ces 2 actions, on pourra utilement s'appuyer sur la loi égalim. Cette action doit particulièrement être conduite avec l'Education nationale.

**Contexte régional**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés en 2014 dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation apparaissent comme des outils puissants de reterritorialisation de l'alimentation et de reconquête de notre souveraineté alimentaire. Ils visent en effet à renforcer le développement d'une agriculture et d'une alimentation locales et durables. Ils permettent de soutenir les circuits alimentaires de proximité, d'améliorer les repas dans les cantines mais aussi de faciliter le renouvellement des agriculteurs, de soutenir les modes de productions durables ou encore les initiatives favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

La dynamique de déploiement de projets alimentaires territoriaux a été largement décuplée en 2021 grâce au plan France Relance qui a permis à la fois de soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires dans les territoires et aussi d'encourager le développement de projets d'investissements structurants dans les territoires dotés de PAT. On compte plus de 60 territoires PAT en Auvergne-Rhône-Alpes. L'enjeu est de poursuivre le déploiement notamment en associant davantage les écoles, collèges et lycées de l'Education nationale en prenant appui sur la convention de coopération signée avec la DRAAF.

L'objectif est de susciter des vocations agricoles en favorisant la consommation de produits agricoles locaux, une autre manière de communiquer et de sensibiliser sur les métiers du secteur.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter  
mesure régionale existante à amplifier ou adapter

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

DRAAF - Filières - Rectorats - DSDEN - DREAL

**Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 1

**Thématique** : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Organisme** : établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

AMELIORER LES CONDITIONS DU TRAVAIL AGRICOLE POUR ATTIRER UN PUBLIC PLUS LARGE, DES NOUVEAUX TALENTS :

- Développer le service de remplacement pour améliorer les conditions de travail en élevage par une série de mesures : permettre aux apprentis d'intervenir dans plus de deux exploitations, doubler le nombre de jours par exploitant agricole éligible en le portant à 28 pour prendre en compte les congés mais aussi les arrêts de travail, faciliter la prise du congé de paternité en faisant démarrer la période obligatoire de 7 jours soit dans les 5 jours suivant la date réelle de la naissance, soit à la date prévue de la naissance.
- Inciter les plus de 55 ans à renouveler et/ou maintenir en état leurs matériels et bâtiments pour permettre aux jeunes de disposer des meilleures conditions d'installation au moment de la reprise. Ainsi, il serait bénéfique de diminuer le coût global de la reprise notamment au niveau de l'exploitation. Pour cela, l'État pourrait offrir des subventions qui privilégient les exploitants en fin de carrière. Par la suite, les repreneurs auraient moins de rénovation à faire tout en limitant les emprunts repris qui seraient moins importants. Anticiper sur une dizaine d'année avant la retraite.
- Assurer un revenu minimum aux nouveaux installés par exemple en améliorant les conditions d'accès aux espaces tests car aujourd'hui, ces personnes ne bénéficient d'aucune ressource économique autre que celle liée à l'activité testée. Dans ces conditions, pouvoir accéder au test d'activité nécessite d'avoir suffisamment de ressources par ailleurs car le besoin de test s'étale souvent sur une période longue (jusqu'à 3 ans). Il s'agit dans ces espaces de d'ajuster le projet en créant une situation sécurisée et réversible.
- Développer le collectif en mettant en place des tiers-lieux ouverts sur la société civile où on puisse venir échanger et redonner au contact humain tout son sens pour avancer dans ses projets par un partage des savoirs, en promouvant les nouvelles formes d'installation et en proposant un appui R&D renforcé pendant les 3 premières années, en anticipant l'accès au fonds de formation pour finaliser le projet, en favorisant l'accès à des espaces-tests. L'apprentissage du collectif est un besoin important pour l'agriculture de demain.
- Favoriser l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle car les jeunes souhaitent avoir des conditions de vie proches de celles de leurs amis en prenant des congés, en voyant leurs enfants grandir, en étant disponible pour construire une vie de couple et de pas être seul/e. De manière concrète, sont évoqués : les services de remplacement, la facilitation de l'accès au logement, les nouvelles formes d'accès au foncier pour éviter surendettement, l'amélioration des prix de vente pour la juste reconnaissance du travail et de la qualité des produits. Enfin, une aide pour assurer un suivi médical plus rigoureux dans le but de préserver la santé des professionnels de l'agriculture dans la durée.
- Favoriser la QVT avec le numérique. Les nouvelles technologies apparaissent nettement comme susceptibles d'améliorer la QVT, cela passe par une meilleure prise en compte dans la formation de l'accès à ces outils et à ces compétences (voir fiche ORIENT FORM).

### **Contexte régional**

La part des installations hors cadre familial, qui constitue 1/3 des installations, va continuer de croître, au niveau régional, comme au national. L'attractivité du milieu agricole est un enjeu d'avenir au moment où la question du renouvellement des générations est cruciale notamment en élevage. Il y a une nécessité



de donner envie d'agriculture et de susciter des vocations auprès de la population (élèves, personnes en voie de réorientation) que ce soit pour devenir agriculteur ou pour travailler dans l'agriculture.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

L'enjeu stratégique régional répond à l'évolution démographique et sociale des actifs.

L'objectif est de créer des zones de rencontres entre le milieu agricole et des jeunes issus d'autres milieux et territoires, et des moins jeunes en reconversion, de faciliter l'accès à un parcours d'installation progressif largement exprimé par les non issus du milieu agricole pour prendre une décision éclairée et éviter de déchanter après 2 ou 3 ans.

Après le transfert du FEADER, la collectivité régionale est fortement engagée pour prendre le relai en mettant l'agriculture comme thème principal de la mandature et en inscrivant comme slogan : "En AuRA la DJA la plus importante de France".

Cette proposition vise à maintenir le maximum de sièges d'exploitations, et pas seulement des actifs agricoles. Il s'agit de trouver un équilibre entre les cédants et les repreneurs. Échéance : immédiate

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter

mesure régionale existante à amplifier ou adapter

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Conseil régional - DRAAF - DDI - Filières professionnelles - VIVEA - OCAPAT - FRCUMA - Coop de France - DREETS - Pôle Emploi - Missions locales - MSA

**Avez-vous des commentaires ?**

## **FICHE PROPOSITION – N° 2**

**Thématique** : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Organisme** : établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

FACILITER LE PARCOURS A L'INSTALLATION :

- Développer le mentorat et le tutorat par la constitution d'un réseau de pairs identifiés en fonction des compétences clés détenues et susceptibles de se rendre disponibles pour venir en appui de personnes et de situations. Initier une banque d'échange de services à partir d'un "compte crédit formation" à l'échelle d'un bassin de vie. Préparer la transmission en assurant le repérage des cédant.es et en garantissant un accompagnement humain jusqu'à la rencontre avec le ou la repreneur.se.
- Clarifier le circuit administratif pour permettre aux candidats à l'installation de se repérer parmi l'ensemble des structures qui peuvent les accompagner, pour faciliter l'accès à tous les repreneurs.es à des financements adaptés à tous les types de projets (DJA ou pas), pour simplifier la reconnaissance des acquis par la VAE, pour fluidifier et communiquer sur les modalités d'acquisition de la capacité professionnelle. La notion de "guichet unique" est évoquée.

**Contexte régional**

Sur plus de 3000 porteurs et porteuses de projet passant aux PAI chaque année dans la Région Aura, plus de 60% sont Non Issus du Milieu Agricole. Pour répondre à la diversité des projets, il est nécessaire de disposer d'un accompagnement agile, visible et lisible.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renouvellement des générations et limitation du de la diminution du nombre d'installations.

Accompagnement des porteurs.ses de projets.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter

mesure régionale existante à amplifier ou adapter

autre : structuration en réseau de professionnels.

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

**Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 3

**Thématique** : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Organisme** : établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

AMELIORER LA FLUIDITE DU PARCOURS PROFESSIONNEL DES JEUNES INSTALLEES :

- Améliorer la fluidité des parcours des agriculteurs pour permettre la sortie du métier. Aujourd'hui les jeunes sont davantage en demande d'avoir un engagement temporaire, car ils aiment le changement, changer d'horizon, de métier et se sentir libre de faire évoluer leur vie. Il en découle que les caractéristiques astreignantes du travail agricole, surtout en système d'élevage (devoir travailler tôt le matin et tard le soir, le weekend, etc...), sont peu compatibles avec ces aspirations et que cela aboutira inévitablement à fragiliser l'engagement dans la durée des agriculteurs. Il faut donc mettre en place des mesures pour faciliter la transmission des exploitations et pas seulement en fin de carrière car si le jeune a de réelles perspectives de pouvoir changer assez facilement de métier en cours de carrière, les jeunes seront alors plus nombreux à s'engager dans l'installation. De manière concrète, l'élargissement de la reconnaissance du statut de chef d'exploitation aux associés sous formes coopératives permettrait d'être éligible à la DJA.

- Développer la mobilité pour favoriser une vision d'avenir et capitaliser les acquis de ce parcours dans une formation qualifiante ou diplômante. Le tour de France des Compagnons est cité en exemple mais également la mobilité internationale à condition de faciliter l'accès de tous à ces programmes. Il faudrait que les apprenants puissent réaliser une partie de leur formation dans un autre établissement, cela doit être encouragé dans le cadre de la "semestrialisation" du BTSA par des accords entre les établissements pour des échanges de jeunes. Mais il faudrait aussi permettre des mobilités dans la phase d'installation grâce au recours au service de remplacement.

- Développer les formations courtes pour les actifs pour accéder plus facilement aux formations tout au long de la carrière notamment en ce qui concerne la gestion, la commercialisation des produits, l'agronomie (alternatives aux pesticides notamment), le travail en collectif.

### **Contexte régional**

Enjeu de renouvellement des générations : 47% des agriculteur.ices à la retraite à échéance de 10 ans dont 2/3 sans repreneur.euses dans le cadre familial. Le vivier des futurs installés est donc à chercher du côté des non issus du milieu agricole dont un nombre important souhaitent découvrir des expériences diverses pour ensuite se tester puis éventuellement s'installer notamment sous forme collective.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'accès à un parcours d'installation fluide permettant de conserver une liberté de choix à l'échelle d'une vie professionnelle. Ce besoin est largement exprimé par les publics NIMA.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter

mesure régionale existante à amplifier ou adapter

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Conseil régional - DRAAF - DDI - Chambres d'agriculture - Etablissements d'enseignement agricole -  
Autres structures qui accompagnent l'installation

**Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 4

**Thématique** : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Organisme** : établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

FAIRE QUE LE FONCIER NE SOIT PAS UN OBSTACLE A LA PRODUCTION AGRICOLE :

- Faciliter l'accès au foncier dans les zones touristiques de montagne et à proximité des agglomérations où les prix de l'immobilier compromettent l'installation des jeunes agriculteurs. Les bâtiments et logements agricoles, doivent garder des valeurs d'investissement agricoles et échapper aux valeurs des marchés immobiliers.
- Faciliter les investissements sur les terres en fermage et favoriser l'installation des jeunes en les déchargeant du poids du foncier. Séparer le patrimoine de l'activité.
- Créer un statut juridique qui donnerait un statut similaire à un chef d'exploitation, mais sans besoin de capital. Permettre le portage foncier en cas de vente du bien loué. Faciliter le portage du foncier par des propriétaires privés ou des collectivités avec possibilité d'un mode participatif.
- Encadrer l'agrandissement des grandes exploitations et éviter le démantèlement des unités d'exploitation viables.
- Inciter les propriétaires à proposer des baux de longue durée.

**Contexte régional**

En Auvergne Rhône Alpe aussi l'enjeu du renouvellement des générations est important à travers la reprise des exploitations. Les attentes des nouvelles générations dans leur rapport au travail, à l'organisation des exploitations et leurs modes de production, au portage du foncier est en évolution par rapport au modèle actuel. Il faut être en mesure :

- d'encadrer le coût de l'installation par une politique volontariste des collectivités.
- d'assurer à l'occasion des reprises la transition agroécologique en proposant des conditions d'installation attractives.
- de mieux assurer les liens entre l'offre et la demande agricoles pour freiner la spéculation foncière.
- de maintenir un tissu important d'exploitations agricoles.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Faciliter l'installation en agriculture par l'amélioration de l'accès au foncier sur le territoire d'ici 2030 date à laquelle près d'un agriculteur sur deux partira à la retraite et libérera donc du foncier. Il faut donc faciliter l'accès à ce foncier pour l'installation de nouveaux agriculteurs et éviter qu'il soit artificialisé ou exclusivement réservé à l'agrandissement. Il est donc aussi essentiel de permettre les conditions d'une activité rémunératrice.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter

mesure régionale existante à amplifier ou adapter

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Services déconcentrés du MASA, SAFER, Collectivités territoriales, Chambres d'agriculture.

## FICHE PROPOSITION – N° 5

**Thématique** : INSTALLATION ET TRANSMISSION

**Organisme** : établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

AMELIORER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE :

- Accompagner les transitions vers des systèmes moins dépendant de l'énergie : développer le photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, remplacer les engrais minéraux par des "digestats", privilégier les systèmes prévoyant l'autonomie fourragère.
- Valoriser l'approvisionnement en circuit court des intrants : ensilage - enrubannage - achat d'animaux - abatage.
- Mettre en valeur le circuit de l'occasion pour limiter les investissements et utiliser les matériels tant qu'ils fonctionnent en généralisant la "seconde vie".
- Capitaliser sur le rôle positif de l'agriculture dans la souveraineté énergétique plutôt que l'inverse.
- Systématiser l'apport de connaissances sur le changement climatique dans les formations agricoles et au moment de la construction du projet d'installation.

### **Contexte régional**

Cohérence des politiques publiques à homogénéiser à tous les niveaux pour favoriser la cohérence des projets et leur acceptabilité pour relever les défis de la transition agroécologique.

Enjeu d'adaptation rapide des exploitations à l'augmentation vertigineuse du coût de l'énergie alors qu'il y a une dépendance forte pour produire.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Souveraineté énergétique et alimentaire : concilier la production et l'impératif climatique et environnemental.

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

mesure nationale existante à amplifier ou adapter  
mesure régionale existante à amplifier ou adapter

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Les services de l'Etat (Préfecture - DRAAF - DREAL) et les collectivités territoriales (Région - Départements) - Chambres d'agriculture - Instituts techniques et de recherche - Professionnels de l'agriculture.

### **Avez-vous des commentaires ?**

## FICHE PROPOSITION – N° 1

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

ARTICULER ET RENDRE COMPLÉMENTAIRES LES POLITIQUES PUBLIQUES DU NIVEAU NATIONAL AU NIVEAU LOCAL

- Faire des établissements d'enseignement agricole des relais dans l'accompagnement des transitions (diagnostic, portage administratif, ingénierie, expérimentation) en utilisant davantage les exploitations mais aussi les classes comme des laboratoires "grandeur nature". Se donner les moyens par la mise en place d'un chargé de projet dans chaque établissement.
- Investir dans des plateformes communales de collecte de matières organiques
- Renforcer l'accompagnement des collectivités locales dans le financement des MAEC
- Inciter les communes à réserver des terres pour une agriculture de proximité et favoriser l'installation

**Contexte régional**

Les politiques publiques nationales mettent parfois longtemps à se déployer au niveau local dans les territoires ruraux ; Les communes et les intercoms peuvent être les relais les plus efficaces de l'état.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire prévoit de généraliser la création et la gestion des biodéchets ; cependant la gestion du compost tant au niveau public que privé reste complexe et les intercommunalités devront s'emparer du projet afin d'accompagner les citoyens et les structures publiques ou privées à la collecte des matières organiques.

La Gestion et le pilotage des MAEC existe déjà au niveau local (départements, communautés de communes), il s'agit d'accompagner davantage les services publics dans la gestion du dispositif (haie, zones naturelles, agroforesterie, bandes enherbées par exemple) en complément des moyens humains et de fonctionnement, des outils de communication et de sensibilisation pour permettre aux agriculteurs d'être accompagnés dans ce dispositif.

Les communes peuvent s'emparer du sujet de l'acquisition du foncier pour accompagner des futurs agriculteurs en étant porteuses de projets il s'agit de leur donner les moyens légaux pour le mettre en œuvre.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** par la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, loi MAEC, par le maintien de la campagne de communication "l'Aventure du Vivant".

**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** appel à projet du conseil régional et co-piloté par les communes avec un appui ingénierie par les lycées agricoles sur l'installation des futurs agriculteurs

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?** La DGER, Les établissements , Le conseil régional, Les professionnels, Les collectivités territoriales.

## FICHE PROPOSITION – N° 2

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

INCITER A LA LIMITATION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Former les agriculteurs à la réduction des produits phytosanitaires : disposer d'un réseau d'organismes de formation de référence pour assurer le déploiement du plan ecophyto par la délivrance des certificats capacitaires ; faire des exploitations agricoles des établissements d'enseignement des lieux d'expérimentations avec des présentations régulières aux agriculteurs ; utiliser les jeunes en formation comme relais auprès des professionnels dans les périodes de stage pour les sensibiliser.
- Valoriser financièrement la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en mettant en place une application permettant de gagner des crédits financiers/subventions.

**Contexte régional/national**

Le plan Écophyto II fait partie du projet ago-écologique pour la France et vise à réduire progressivement l'usage des pesticides en France de 50% d'ici à 2025 et l'arrêt du glyphosate à venir. Agriculteurs, collectivités locales, professionnels liés aux espaces végétalisés et particuliers sont ainsi mobilisés pour changer leurs pratiques, ils disposent de nombreux outils et ressources récents et désormais disponibles...

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Remettre en perspective avec la réalité du terrain les enjeux de limitation de l'usage des produits phytosanitaires

Favoriser le rapprochement entre la recherche appliquée et les professionnels en mettant en place des expérimentations et en communiquant largement sur ces travaux et leurs résultats.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** notamment dans le cadre de la réforme du Bac Pro, La loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" et réforme de l'apprentissage avec les notions d'écophyto.

**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** par le travail engagé avec le conseil régional sur les priorités d'investissement à dégager pour faire des outils de production des établissements des vitrines des pratiques et de l'expérimentation agricoles (plan Marshal 2)

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire / Ministère en charge de la Recherche / Chambres d'Agriculture / Conseil régional / Autres collectivités territoriales / Instituts techniques (ARVALIS, INRAE, FNAMS...) / Etablissements de formation



## FICHE PROPOSITION – N° 3

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

RAISONNER UNE MOBILISATION PLUS EFFICIENTE DU FACTEUR SOL

- Aider les agriculteurs à mettre en place l'agriculture de conservation dans leur exploitation. Tout accompagnement des agriculteurs, qui nécessite qu'ils soient disponibles, pourrait donner droit à la mobilisation du service de remplacement avec une prise en charge au niveau régional pour leur permettre de se former.
- Favoriser la replantation des haies, la rotation des cultures, des bandes enherbées, associations positives de plantes
- Développer l'utilisation des méthodes agroécologiques et conservation des sols/Optimiser la ressource en azote. A la manière de l'application ENGIE cette année pour les économies d'électricité, ou de celle sur l'eau en préparation sur le même principe, créer une application pour gérer le suivi "agroécologique" du travail agricole avec des gains/aides/subventions pour des défis/actions à réaliser tout au long de l'année afin de favoriser la plantation
- Raisonner le travail du sol pour développer la biodiversité (mécanique et non chimique)

### **Contexte régional**

S'appuyer davantage sur les PDRR (Programme de Développement Rural Régionaux) qui permettent l'accompagnement financier des projets : Le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), géré par les conseils régionaux représente une ressource financière importante, potentiellement mobilisable pour soutenir le développement de l'agroécologie.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Renforcer les compétences techniques/agronomiques des agricultrices et des agriculteurs, en lien avec les structures de recherche et de développement, pour les accompagner et favoriser le changement de pratiques.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**  
**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** notamment dans le cadre de la réforme du Bac Pro, par le maintien de la campagne de communication "l'Aventure du Vivant".  
**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** fonds régionaux

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?** La DGER, Les établissements d'enseignement, Le conseil régional, Les représentants des professionnels

## FICHE PROPOSITION – N° 4

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

**Proposition (15 lignes maximum)**

RATIONALISER L'UTILISATION DE L'EAU

- Développer le dialogue territorial autour de l'eau
- Réorienter et diversifier vers des cultures/gammes adaptées / Privilégier les couverts inter-cultures
- Mettre en place des systèmes de récupération, de recyclage, de traitement des eaux vertueuses. Mobiliser les Low tech, qui se caractérisent par la mise en œuvre de technologies simples, peu onéreuses, accessibles à tous et facilement réparables, faisant appel à des moyens courants et localement disponibles, pour préserver les ressources les établissements d'enseignement agricole pourraient être la vitrine des lowtech sur l'eau, l'énergie, les fluides, l'alimentation, etc.
- Mobiliser les jeunes autour d'un réseau social comme TIKTOK en utilisant le réchauffement climatique comme enjeu pour les inciter à être force de propositions dans la réalisation des actions possibles sur la base des centres de ressources agricoles (LOW TECH) avec des vidéos/TUTOS des bonnes pratiques.

**Contexte régional**

L'eau est un enjeu majeur en région : stress hydrique (lorsque la demande locale en eau dépasse la disponibilité d'eau douce dans la région), sécheresse, précipitations insuffisantes ou mal réparties, inondations et pollution qui deviennent régulières d'où l'urgence de diminuer la pression et les besoins en eau. L'actualité montre la difficulté de réaliser des ouvrages de stockage d'eau. Pourtant, le stockage d'eau semble nécessaire pour faire face aux sécheresses estivales qui se répètent, alors que les précipitations sont de plus en plus importantes et condensées sur les intersaisons notamment au printemps.

Les activités agricoles répondent à des enjeux de souveraineté alimentaire et de production de produits de qualité, qui semblent prioritaires au regard d'autres usages de l'eau. Dans ce contexte, les stockages d'eau pourraient être facilités pour ce type d'ouvrages liés à l'alimentation, et une priorisation des usages de l'eau stockée pourrait être travaillée via une gouvernance organisée à l'échelle des Bassins Versants voire des Massifs.

**A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Affirmer l'usage de l'eau pour la production agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire comme prioritaire dans la loi sur l'eau.

Favoriser l'usage de l'eau qui répond à l'objectif de souveraineté alimentaire en faisant reconnaître l'aspect prioritaire de l'eau pour l'agriculture => Arrêtés préfectoraux (autonomie alimentaire et qualité).

Optimiser la mobilisation de la ressource : stockages en favorisant le multi usages (protection incendie, photovoltaïque), mobilisation des eaux usées, recharge des nappes phréatiques.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**

**mesure nationale existante à amplifier ou adapter** : loi sur l'eau  
**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** : GEMAPI et eau et assainissement

**Leviers réglementaires :**

- simplification des procédures de constitution de réserves => études d'impact déjà lourdes, les délais doivent être respectés et plus court, ne pas multiplier les demandes complémentaires ;

- clarification et allégement du cadre pour mobilisation des eaux usées ;

**Leviers financiers :**

- Levée des blocages de financement Agence de l'Eau (plus de souplesse avec un dispositif d'accompagnement plus rapide)

- Continuer à être acteur dans la construction des mesures FEADER et des plans filières relayées davantage en local (région, commune, lycée agricole)

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

La DGER, Les établissements, Le conseil régional, chambre d'agricultures, associations de consommateurs, agence de l'eau, OFB, services pastoraux,

## **FICHE PROPOSITION – N° 5**

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

S'APPUYER SUR DES ORGANISATIONS COLLECTIVES POUR PRODUIRE/VENDRE LOCAL

- Aider à l'investissement dans une logistique mutualisée locale (coopératives)
- Développer l'agro-local dans la RHD, mettre en place des contrats d'approvisionnements à 3/5 ans
- Développer les modes de commercialisation modernes en circuits courts : e-commerce, distributeurs auto
- Promouvoir la dimension locale dans la restauration : la consommation de produits agricoles bruts ou peu transformés permet de rapprocher le consommateur de la production agricole et d'améliorer la rémunération des producteurs. Afin d'encourager la consommation de produits bruts, frais, locaux et de saison, il est proposé de réaliser des affichages permanents en magasins et en restauration hors domicile, ainsi que des campagnes de communication. Ainsi, en restauration hors domicile, il est proposé de systématiser les mentions « Elaboré à partir de produits bruts », « Elaboré à partir de produits locaux », « Elaboré à partir de produits de saison ». De même, il est proposé d'imposer l'affichage en magasin des périodes de production normale des aliments en France. Le label lycée agricole « de la fourche à la fourchette » qui pourrait aussi se déployer dans les cantines ou self locaux.
- Encourager l'exode urbain : aides conditionnées au retour à la ruralité avec des aménagements ruraux et des services de proximités (service de l'état dans des villes moyennes et répartis dans les villes et villages) en s'appuyant notamment sur l'augmentation du télétravail.

### **Contexte régional**

Contexte de désertification des services en milieu rural qui sont nécessaires sur le territoire.

La Région AURA comporte de gros bassins de consommation à proximité de bassins de production. Les agriculteurs et les entreprises agro-alimentaires régionales sont à même de fournir une grande diversité d'aliments (viande et poissons, produits laitiers, fruits et légumes, produits céréaliers, ...) et de répondre aux attentes fortes des collectivités locales pour approvisionner la Restauration collective.

De la fourche à la fourchette avec une consommation de proximité = manger local, démarche HVE au lieu du Bio qui parle de moins en moins.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Garantir le débouché local pour l'agriculteur et l'approvisionnement pour la restauration collective, dans le respect des cahiers des charges d'une alimentation de proximité. Fournir au plus grand nombre une alimentation de qualité, saine et locale => de la fourche à la fourchette peut se déployer en local et garantir une maîtrise des prix.

Réinvestir dans les territoires ruraux en proposant des services répartis à l'échelle intercommunale pour favoriser le retour à la ruralité et redonner vie aux territoires ruraux en s'appuyant sur des dispositifs collectifs.

**Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?**  
**mesure nationale existante à amplifier ou adapter**  
**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** décret permettant le retour à la ruralité

**Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?**

Etat et collectivités, associations, professionnels.

## FICHE PROPOSITION – N° 6

**Thématique** : ADAPTATION ET TRANSITION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Organisme** : Établissements et partenaires

### **Proposition (15 lignes maximum)**

VALORISER LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS PAR L'AGRICULTURE

- Monétiser l'agroécologie pour une adaptation rapide au changement climatique
- Créer un jeu ou un outil collectif pour les actions agroécologie avec des gains/aides afin de favoriser la révolution verte en monétisant les actions = TO ACT - TO GAIN

Une révolution numérique qui pourrait permettre d'uniformiser les actions du PLOA avec monétisation des bonnes pratiques pour attirer la nouvelle génération dans l'agriculture et l'agro alimentaire et relever le défi du renouvellement des générations.

### **Contexte régional**

Il ne s'agit pas seulement de correspondre à un besoin de société (manger de la qualité mais la part d'achat des produits bio est en diminution en 2022). Il s'agit d'adopter une posture nationale et globale d'ordre de santé publique, de respect de l'environnement et des générations futures. Cela demande un véritable engagement de l'État sur ces questions. La mobilisation des moyens de communication utilisés massivement par les jeunes permettrait de les toucher et d'en faire un atout dans le pilotage des actions en faveur de l'agroécologie.

### **A quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?**

Accompagner à la mise en place de pratiques vertueuses en faveur de la diminution des intrants, d'un bilan carbone faible : mobiliser davantage de fonds pour financer/encourager les agriculteurs à adopter ce type de pratique

### **Concernant la proposition, à quels leviers parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ? mesure nationale existante à amplifier ou adapter** notamment dans le cadre de la réforme du Bac Pro

**mesure régionale existante à amplifier ou adapter** par le travail engagé avec le conseil régional sur les priorités d'investissement à dégager pour faire des outils de production des établissements des vitrines des pratiques et de l'expérimentation agricoles (plan Marshal 2)

### **Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?** Services de l'Etat, interco, communes, régions, départements